Belvaux/Sanem, le 01 septembre 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, en date du18 août 2025, réf N° **1/2025/0279/151,** la société

Garage Pereira Guillaume S.A.

a eu l'autorisation **pour Modification des conditions de l'autorisation (1/24/0279), um Woeller, 18 à Soleuvre.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **01 septembre 2025 au 13 octobre 2025 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Marion Greven

Administration Communale SANEM

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz